

## REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'USCN athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme sous le n° 008039

Article 2 : Le règlement des cotisations pour l'année sportive se fait à partir de septembre

Article 3 : La cotisation comprend :

- pour les licenciés FFA : le montant de la licence et les frais de fonctionnement si nécessaire.

Article 4 : Les adhérents doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Article 5 : Tout athlète qui n'est pas en règle avec les articles 2 et 4 ne pourra participer :

- à l'entraînement, s'il n'a pas de certificat médical
- aux compétitions, s'il n'a pas réglé sa cotisation et/ou s'il n'a pas de certificat médical

Article 6 : Pour les enfants mineurs, il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraînement a bien lieu

Article 7 : Le club ne peut être responsable des accidents survenus lors des trajets.

Article 8 : Pour les épreuves officielles, les athlètes devront porter le maillot aux couleurs du club et apporter leurs 4 épingle.

Article 9 mailLOTS : Pour les catégories Ecole d'athlé, Poussin, Benjamin, le club fournit le T-shirt.

Article 10 : Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Article 11 : Tout athlète inscrit à l'USCN athlétisme se doit de respecter les membres de l'encadrement ainsi que les autres athlètes.

Article 12 : Tout athlète ne pouvant se rendre à un entraînement ou à une compétition se doit de prévenir le responsable de l'entraînement dès que possible.

Article 13 : Pour les courses hors stade, le club ne prend pas en charge les engagements sauf ceux définis en début de saison de course hors stade.

Article 14 : Tout manquement au règlement intérieur se verra sanctionné par des avertissements soient verbaux ou écrits et exclusion si nécessaire.

Article 15 : Pendant la période hivernale, pour les entraînements en dehors du cosec, il sera obligatoire de porter un gilet fluorescent. Si l'athlète ne met pas son gilet, il ne pourra pas participer à l'entraînement. Pour les enfants nous utilisons le Cosec au maximum mais il appartient aux parents d'habiller les enfants en fonction de la météo.